Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15622H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 28 novembre 2022, s'est réuni le 05 décembre 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVE, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Christine PENHOUET, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET

Pouvoirs :

Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Mme PENHOUET
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à M. LE GUERNEVE
Frank D'ABOVILLE a donné pouvoir à M. RICHER
Elen KERGUERIS a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Catherine LE TUTOUR a donné pouvoir à Mme BOEDEC
Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à M. UZENAT

Absent(s) :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15622H1-DE

Point n° : 7

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

AFFAIRES GENERALES

Convention de partenariat dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme CEE-ACTEE

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :
La Ville de Vannes et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération souhaitent engager un programme d'actions afin de réduire la consommation énergétique de leur patrimoine. Dans ce cadre, la création de postes d'économes de flux, la réalisation d'audits énergétiques, le recours à des équipes de maîtrise d'œuvre et la mise en œuvre d'outils de mesure apparaissent nécessaires.

Le Programme CEE ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) – SEQUOIA 3 qui vise à accompagner les collectivités publiques dans leurs projets de rénovation de bâtiments publics a ainsi été sollicité et la candidature mutualisée de Golfe du Morbihan Vannes agglomération et de la Ville de Vannes retenue.

Pour ce programme porté par la Fédération Nationale des Collectivités concédantes et régies (FNCCR), la signature d'une convention tripartite de financement, en cours d'élaboration, est nécessaire.

Vu l'avis de la Commission :
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au BP 2023 d'un montant global de 210 120 euros HT pour le programme prévisionnel d'actions à mettre en œuvre par la Ville de Vannes tel que décrit en annexe 1 de la convention jointe ;

- de solliciter la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (par l'intermédiaire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération coordinateur du groupement) pour un financement sur la base du coût prévisionnel évalué à 210 120 euros HT pour 2 ans ;

- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15622H1-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS